

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 février à 11 h 00,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en session ordinaire, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 8 février 2021

Secrétaire de séance : Martine BONY

Conseillers en exercice : 29

présents : 21

représentés et votants : 26

Membres titulaires présents :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir de François RAGE), Martine BONY (avec le pouvoir d'Isabelle GAUTHIER), Hélène BOUDON, Nadine BOUTONNET, Cécile GILBERTAS, Sébastien GOUTTEBEL, Josiane HUGUET, Florence LEBLOND, Christine MANDON (avec le pouvoir de Frédéric PILAUD), Jean-François MESSEANT, Jean-Marc MORVAN (avec le pouvoir de Rodolphe JONVAUX) et Hervé PRONONCE,

- **en visioconférence** : Pascale BRUN, Graziella BRUNETTI, Chantal FACY (avec le pouvoir de Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER), Serge MAFFRE, Flavien NEUVY, Cédric ROUGHEOL, Sandrine ROUSSEL, Christophe SERRE et Yannick VIGIGNOL,

Membres titulaires absents et excusés : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Nathalie CARDONA, Jean-Paul CUZIN, Isabelle GAUTHIER, Rodolphe JONVAUX, Frédéric PILAUD, François RAGE et Michel SAUVADE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Assistent à la réunion : Mélanie MAILLOT, directrice générale des services, Sylvie IZQUIERDO, responsable des missions « emploi - concours », Isabelle PERRIER, responsable des missions « santé et sécurité au travail » ainsi que Carine BLETTERY et Chrystelle MELIS, assistantes de direction.

Benoit MATHIEU, Payeur départemental est également présent.

Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues et salué les élus qui participent à cette réunion à distance, Tony BERNARD remercie les services du Centre de Gestion pour la préparation de cette séance.

Comptes rendus des réunions des 12 novembre et 8 décembre 2020 :

Aucune observation n'étant formulée, les comptes rendus des réunions des 12 novembre et 8 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n° 2021-01 : administration générale / indemnités de fonctions du Président et des membres du bureau : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle que par délibération n° 2020-48 du 12 novembre 2020, le Conseil d'administration a approuvé les conditions de versement des indemnités de fonctions au Président et aux membres de bureau sur le fondement du Décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et l'arrêté du 28 septembre 2001 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Tony BERNARD fait part d'un arrêté du 22 décembre 2020 qui est venu modifier l'arrêté précité. Dès lors, il convient de prendre une nouvelle délibération en application de cette nouvelle base légale.

Ainsi, conformément à l'arrêté du 28 septembre 2001 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020, l'indemnité de fonction du Président du Centre de Gestion est déterminée en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1 027 à ce jour), un taux maximal fixé selon la strate déterminée par le nombre d'agents des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion.

Compte tenu de la strate du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, ce taux est fixé à 60 %.

Concernant l'indemnité de fonction maximale de chaque Vice-président, celle-ci est égale à 30 % de l'indemnité de fonction maximale du Président, soit 18 % de l'indice brut terminal.

Dans le respect des dispositions précitées, il est proposé au Conseil d'administration :

- d'une part, de fixer les indemnités de fonctions aux taux suivants, en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
 - Président : 60 %,
 - 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Vice-président.e.s : 15 %,
 - secrétaire de bureau (membre du Conseil d'administration titulaire d'une délégation d'attribution) : 12 %.
- d'autre part, de verser, à compter du 16 février 2021, mensuellement, ces indemnités, dont le montant sera revalorisé à chaque changement de la valeur du point d'indice de référence.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **les conditions de versement des indemnités de fonctions au Président et aux membres de bureau.**

Délibération n° 2021-02 : administration générale / rapport d'orientations budgétaires : (rapporteur : Hervé PRONONCE)

Tout d'abord, Hervé PRONONCE souligne le travail réalisé avec Tony BERNARD et Mélanie MAILLOT en faveur d'une présentation claire et synthétique du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

Ensuite et après avoir relevé que le budget 2021 reposera, notamment, sur le résultat de fonctionnement de 2020 qui devrait représenter près de 400 000 euros d'excédent, Hervé PRONONCE aborde les recettes de fonctionnement, qui devraient s'élever à environ 12 000 000 euros et qui sont issues des missions obligatoires et facultatives du Centre de Gestion.

Dans un premier temps, Hervé PRONONCE rappelle que pour l'exercice des missions obligatoires (organisation des concours et examens professionnels, suivi de la carrière des agents, secrétariat des instances paritaires (commission administrative paritaire, conseil de discipline, comité technique et d'hygiène et de sécurité au travail), secrétariat des instances médicales, accompagnement en évolution professionnelle, publicité des créations et vacances d'emplois...), les dépenses supportées par le Centre de Gestion sont financées par une cotisation obligatoire versée par les 630 collectivités et établissements affiliés (moins de 350 agents) dont une à titre volontaire (Clermont Auvergne Métropole).

Hervé PRONONCE indique que l'effectif de ces collectivités représentent environ 12 000 agents sur un territoire qui compte environ 650 000 habitants. Cette cotisation est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents de ces collectivités et établissements publics, dont le taux est fixé, pour le Centre de Gestion, à 0,80 %.

Dans ce cadre et en l'absence de modification connue de l'assiette de cotisation, Hervé PRONONCE indique que les recettes issues de ces cotisations obligatoires devraient demeurer proches de celles perçues en 2020 et sont évaluées, pour 2021, à 2 000 000 euros.

Dans un second temps, Hervé PRONONCE évoque les missions facultatives exercées par le Centre de Gestion afin de répondre à certains besoins des collectivités affiliées et non affiliées du département. La crise sanitaire nationale qui demeure ayant impacté la réalisation de certaines missions facultatives en 2020, et notamment les missions relatives à l'assistance retraites, à l'intérim et aux archives, il fait part d'une prévision prudente de ces recettes à hauteur de 8 559 800 euros. Il cite à cet effet le détail de leur répartition.

Enfin, Hervé PRONONCE évoque les autres recettes telles que :

- d'une part, celles issues des conventions relatives au « socle commun de compétences », conclues avec les collectivités non affiliées (CCAS de Clermont-Ferrand, Commune de Clermont-Ferrand, Département du Puy-de-Dôme et SDIS du Puy-de-Dôme) au titre, notamment, du secrétariat des instances médicales et de l'assistance juridique statutaire qui pourraient atteindre 67 715,42 euros,
- et d'autre part, celles relatives à l'organisation des concours et examens professionnels, provenant des remboursements par le budget annexe régional du coût des opérations concours et examens professionnels organisées en 2020 et 2021, des avances pour les opérations prévues en 2021 et 2022 et de la recette issue de la convention conclue avec le Département du Puy-de-Dôme pour l'organisation des concours et examens professionnels, qui pourraient s'élever à 570 000 euros.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FÉVRIER 2021

S'agissant des dépenses de fonctionnement qui devraient représenter, sur 2021, 12 000 000 euros, Hervé PRONONCE indique qu'elles se composent des dépenses courantes estimées à 299 100 euros, des dépenses relatives au personnel estimées à 2 971 570 euros (traitement, RIFSEEP, cotisation), des dépenses relatives aux missions intérim et remplacement qui devraient correspondre à 7 123 600 euros, des remboursements des activités syndicales à hauteur de 500 000 euros et des dépenses relatives à l'organisation des concours et examens professionnels évaluées à 357 000 euros.

Puis, Hervé PRONONCE aborde la section d'investissement. Il rappelle, notamment pour les collègues nouvellement élus, que dans le cadre de l'extension des locaux du Centre de Gestion, un emprunt a été souscrit sous l'ancien mandat et qu'il a été procédé à une partie de son remboursement par l'autofinancement et par une renégociation du taux d'intérêt à moins de 1 %. Il ajoute qu'à la fin de l'année 2021, l'emprunt sera complètement remboursé.

Par ailleurs, Hervé PRONONCE évoque des travaux de réaménagement de l'accueil et de bureaux prévus en 2020, mais n'ayant pu être réalisés en raison de la crise sanitaire, qui sont reportés sur 2021. Il fait part également de travaux liés à la vétusté du matériel, prévus sur 2021, qui concernent, notamment, le changement d'unités de chauffage et du disjoncteur. Ces dépenses sont évaluées à 250 000 euros.

Ensuite, Hervé PRONONCE indique que des dépenses relatives à l'acquisition d'équipement (outillage...), de matériel informatique et de mobilier devraient être inférieures à celles prévues en 2020 étant précisé qu'un report de crédits est à prévoir concernant, notamment, les travaux d'aménagement de l'accueil et le déploiement du logiciel de médecine préventive MEDTRA4 qui ont été retardés en raison de la crise sanitaire actuelle.

Concernant les perspectives à venir pour 2021 et les années à venir, Hervé PRONONCE indique qu'une réflexion sera menée au niveau du personnel quant au développement de l'assistance juridique (statut, retraites...), des missions liées à l'emploi et particulièrement l'accompagnement en évolution professionnelle, de la mission de remplacement des agents momentanément absents et des informations et outils mis à disposition des collectivités et des agents pour faciliter leur pratique et les échanges au quotidien.

Hervé PRONONCE évoque également d'éventuels travaux concernant la partie la plus ancienne du bâtiment d'origine du Centre de Gestion.

Enfin, Hervé PRONONCE remercie Mélanie MAILLOT et les services à l'appui pour le travail réalisé sous la responsabilité de Tony BERNARD.

Tony BERNARD indique que le rapport d'orientations budgétaires va contribuer à la construction du budget. Il relève que le Centre de Gestion est un établissement de mutualisation et de spécialisation ayant pour vocation de rendre service aux collectivités affiliées et non affiliées.

Christine MANDON relève une présentation très claire.

Tony BERNARD salue le travail des membres du bureau réalisé de manière très collégiale et conviviale.

Le Conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Délibération n° 2021-03: finances / ouverture de crédits d'investissement : (rapporteur : Hervé PRONONCE)

Hervé PRONONCE rappelle qu'en application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption de ce budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Ces dispositions s'appliquant au Centre de Gestion, dans l'attente du vote du budget primitif 2021 et afin de réaliser les investissements qui pourraient s'avérer nécessaires, Hervé PRONONCE propose d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur de 25 % des crédits d'investissement 2020, soit par chapitre et article :

		Crédits ouverts au Budget 2020 (BP+DM)	25% autorisation 2021
20 - Immobilisations incorporelles - Total		113 030,00 €	28 257,50 €
	203 - Frais d'études, de recherche et de développement	20 000,00 €	5 000,00 €
	2051 - Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	93 030,00 €	23 257,50 €
21 - Immobilisations corporelles - Total		288 514,13 €	72 128,53 €
	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	151 361,20 €	37 840,30 €
	2154 - Matériel médical	4 514,13 €	1 128,53 €
	2158 - Autres	10 000,00 €	2 500,00 €
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	6 000,00 €	1 500,00 €
	2183 - Matériel de bureau et d'informatique	62 000,00 €	15 500,00 €
	2184 - Mobilier	46 000,00 €	11 500,00 €
	2188 - Autres	8 638,80 €	2 159,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), comme précisé ci-dessus.

Délibération n° 2021-04 : ressources humaines / mise à jour du tableau des effectifs : (rapporteur : Tony BERNARD)

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent du Centre de Gestion et pour faire suite à sa réussite à l'examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe, Tony BERNARD fait part de la nécessité de créer l'emploi correspondant au tableau des effectifs, à savoir un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

De plus, afin de recruter un agent par voie de mutation, il indique que la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet au tableau des effectifs est également nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Délibération n° 2021-05 : concours / rémunérations des intervenants concours : (rapporteur : Cédric ROUGHEOL)

Cédric ROUGHEOL rappelle que dans le cadre de l'organisation des concours et examens professionnels, le Centre de Gestion sollicite des intervenants (membres de jurys, examinateurs, concepteurs de sujets, correcteurs, surveillants) qu'il doit rémunérer.

C'est, ainsi, que par délibération n° 2020-15 du 13 février 2020, le Conseil d'administration a adopté les modalités et grilles de rémunérations de ces intervenants basées, notamment, sur le traitement annuel de l'agent et la valeur du SMIC horaire.

Cédric ROUGHEOL indique que suite à la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021 des dispositions relatives



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FÉVRIER 2021

à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) applicables à la fonction publique et à la revalorisation du taux du SMIC horaire, il convient de modifier les grilles de rémunération de ces intervenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte les nouvelles grilles de rémunération des personnes intervenant dans l'organisation des concours et examens professionnels dans les conditions prévues aux annexes financières 1-1 et 1-2 ;
- applique ces nouvelles grilles de rémunération pour tous les paiements intervenants à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- donne mandat au Président pour la réalisation de toutes opérations afférentes à cette mise en œuvre.

Délibération n° 2021-06 : concours / protocole sanitaire relatif à l'organisation des épreuves d'admission du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2020 :

(rapporteur : Cédric ROUGHEOL)

Cédric ROUGHEOL rappelle que le 16 mars 2020, la situation sanitaire nationale, liée au coronavirus Covid-19, a conduit au report ou à l'annulation d'opérations de concours et examens professionnels programmés. La reprise de l'organisation des concours et examens de la fonction publique territoriale permise depuis le 11 mai 2020 est organisée conformément aux mesures gouvernementales et selon leurs évolutions.

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit les mesures spécifiques aux concours et examens professionnels. Ce décret fait suite au décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire.

L'évolution de l'épidémie a conduit le Gouvernement à fixer de nouvelles règles sanitaires rendant le port du masque de protection obligatoire dans les locaux occupés par les administrations et les établissements publics et prescrivant les restrictions de circulation ainsi que leurs dérogations.

Dans ce cadre et afin de limiter la propagation du virus Covid-19 tout en permettant aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a défini un protocole sanitaire dans les conditions prévues par les dispositions applicables pour les épreuves d'admission du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe qu'il organise à compter du 1^{er} mars 2021.

Le protocole précise, dans ce contexte, les modalités d'organisation et de déroulement des épreuves de bureautique et orales d'admission du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Ce protocole peut être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Cédric ROUGHEOL fait part de l'utilité de prendre cette délibération afin de border juridiquement les choses.

Tony BERNARD confirme l'intérêt lié à la sécurité juridique pour le Centre de Gestion de faire délibérer le Conseil d'administration sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- le protocole sanitaire relatif à l'organisation des épreuves de bureautique et orales d'admission du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe - session 2020.

Information n° I-2021-01 : (rapporteur : Tony BERNARD)

- **Décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration :**

En application de la délibération n° 2020-49 du 12 novembre 2020 relative aux délégations de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président, Tony BERNARD présente le détail des emplois créés en interne ainsi que pour les missions relatives à l'intérim et au remplacement.

Il est à noter la création d'un poste de catégorie C en interne.

S'agissant du service intérim, Tony BERNARD relève que les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 437 postes contre 68 en A et 31 en B. La catégorie C est la plus représentée avec 81.53 % et la filière technique est la plus représentée avec 70.15 %.

Concernant le service remplacement, Tony BERNARD fait part de 29 créations de postes ayant trait aux filières administrative et médico-sociale.

- **Décisions prises en matière de marchés publics :**

Tony BERNARD fait part d'une décision qui a été prise en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés de services, de fournitures et de travaux, relative à des travaux d'aménagement de l'accueil et de bureaux, dans les conditions suivantes :

Attributaire	Objet	Montant HT
POL AGRET SAS	LOT N° 1 MENUISERIES EXTERIEURES	9 405,00 €
SAS VERIFERME	LOT N° 2 MENUISERIES INTERIEURES	25 788,10 €
SARL ST SOLS	LOT N° 3 PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – PEINTURES – SOLS SOUPLES	38 529,38 €
SASU TERADE	LOT N° 4 ÉLECTRICITÉ COURANT FORT / COURANT FAIBLE	8 706,80 €

Tony BERNARD précise que ces travaux devraient débiter à compter du 22 février 2021 pour une durée approximative de 8 semaines.

Le Conseil d'administration prend acte de ces informations.

Informations diverses :

- **Prochain Conseil d'administration :**

Tony BERNARD indique que le prochain Conseil d'administration aura lieu le mardi 16 mars 2021 à 11 h 00, en présentiel et à distanciel, pour le vote du budget primitif 2021.

Tony BERNARD remercie les services du Centre de Gestion pour la préparation de cette réunion sous l'autorité de Mélanie MAILLOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 35.